



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°79**

**Publié le 13 juin 2023**



<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....</b>	<b>3</b>
<b>Directeur.....</b>	<b>3</b>
- Arrêté préfectoral en date du 02 mai 2023 portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement du Pas-de-Calais.....	3

---

## DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

---

### DIRECTEUR

- Arrêté préfectoral en date du 02 mai 2023 portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement du Pas-de-Calais



Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial

*Le Directeur*

### LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

- VU le Code de la consommation ;
- VU la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;
- VU la loi d'orientation et de programmation n° 2003-710 du 1er août 2003 pour la Ville et la Rénovation Urbaine ;
- VU la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation ;
- VU la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ;
- VU la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle ;
- VU le décret n° 2016-884 du 29 juin 2016 relatif à la partie réglementaire du code de la consommation ;
- VU le décret n° 2017-896 du 9 mai 2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022 ;
- VU la circulaire du 15 décembre 2017 du Ministère des Finances relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2021 modifié fixant la composition de la commission d'examen des situations de surendettement dans le Pas-de-Calais ;
- VU la proposition de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
- VU la proposition des Associations de consommateurs ;
- SUR proposition de M. le Secrétaire Général adjoint de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 00

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 16 février 2021 modifié fixant la composition de la commission d'examen des situations de surendettement dans le Pas-de-Calais.

### **ARTICLE 2 :**

La commission d'examen des situations de surendettement du Pas-de-Calais se compose de la manière suivante :

#### Membres de droit de la commission :

- . Président : M. le Préfet du Pas-de-Calais ;
- . Délégués désignés : M. le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture ou M. le Secrétaire Général de la sous-préfecture de Béthune ou M. le Directeur de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial ;
- . Vice-Président : M. le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- . Délégués désignés : M. le Directeur du Pôle État Stratégies et Ressources ou M. le Chef de la Division Secteur Public Local et Missions Économiques ou MM. les chargés de mission affaires économiques à la Direction Départementale des Finances Publiques ;
- . Secrétaire : M. le Directeur Départemental de la Banque de France ou son représentant,

#### Collège des représentants des établissements de crédits et des entreprises d'investissement :

- . Titulaire : M. Didier SILVERT, Caisse d'épargne des Hauts-de-France,
- . Suppléant : M. Pierre HOURIEZ, Crédit Agricole Consumer Finance,

#### Collège des représentants des associations de consommateurs et des associations familiales :

- . Titulaire : M. Jean-Jacques SOAZEC, Union Départementale des Associations Familiales du Pas-de-Calais.
- . Suppléante : Mme Brigitte LEBRUN, Orgeco-Familles Rurales.

#### Collège des conseillers en économie sociale et familiale :

- . Titulaire : Mme Sandrine HULOT, Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,
- . Suppléante : Mme Élodie STIEN, Service Départemental du Logement et de l'Habitat au Conseil départemental.

#### Collège des représentants du domaine juridique :

- . Titulaire : Me Jean-Yves LEMAIRE , notaire honoraire,
- . Suppléante : Me Brigitte CUVILLIER-GOILLART , notaire honoraire.

### **ARTICLE 3 :**

La durée du mandat des membres de la commission représentant les quatre collèges est de deux ans renouvelable.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans le délai de deux mois qui suit sa publication au recueil des actes de la préfecture du Pas-de-Calais, par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille.

**ARTICLE 5 :**

M. le Secrétaire Général adjoint de la préfecture du Pas-de-Calais, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques, M. le Directeur Départemental de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 02/05/2023

Le Préfet

Jacques BILLANT.